



NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget annexe Local La Chapelle

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Introduction

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Présentation

I – Section de fonctionnement

Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 451.12 € en 2020 contre 717.96 € en 2019. Il s'agit des intérêts d'emprunts (**chapitre 66**) et d'une régularisation d'écriture TVA pour 0.32 centimes (**chapitre 65**).

Pour mémoire :

	2019	2020
annualité des intérêts	717,96 €	450.80 €
annualité du capital	14 046,12 €	12 311.29 €
montant annuel	14 764,08 €	12 762.09 €

Recettes

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 9 560.56 €.

Elles correspondent au loyer du local mis à la disposition de M. LACROIX Jean-Pierre (Atelier du Trait), ainsi que des restitutions de retenues de garanties, suite aux travaux d'extension du bâtiment La Chapelle. Ces retenues de garanties ont été attribuées à la collectivité du fait de la liquidation judiciaire de certaines entreprises et des comptes clos chez le liquidateur.

Résultat de fonctionnement 2020

Recettes de fonctionnement	9 560.56 €
Dépenses de fonctionnement	<u>451.12 €</u>
Résultat de fonctionnement 2020	9 109.44 €

II – Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 311.29 € contre 14 196.12 € en 2019.

Elles correspondent au capital des emprunts uniquement.

Aucuns restes à réaliser ne sont à reporter au budget primitif 2021.

Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 7 647.23 € proviennent de l'excédent de fonctionnement 2019 inscrit au 1068.

Résultat d'investissement 2020

Dépenses d'investissement	12 311.29 €
Recettes d'investissement	<u>7 647.23 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 4 664.06 €
Déficit 2019 reporté	<u>- 779.92 €</u>
Résultat	- 5 443.98 €

L'emprunt contracté le 24 février 2005, d'un montant de 30 000.00 euros, pour des travaux de rénovation de la Chapelle, s'est terminé le 24 février 2020.